

Essentiel !

Le magazine ISR & Solidaire

Octobre 2025 - n°03

Le Mot de l'Expert

Les terres rares,
un défi pour l'Europe



Ces ressources, bien qu'indispensables pour nos transitions, présentent des enjeux environnementaux, sociaux et de souveraineté multiples. Des solutions ont été identifiées.

Les terres rares ne sont pas si rares. Elles sont mêmes plutôt abondantes. Mais leur extraction est complexe et malheureusement très polluante, ce qui est pour nous une préoccupation majeure. Malheureusement, car nous devons constater que les besoins sont immenses : l'Agence Internationale de l'Energie anticipe une multiplication par dix des volumes à extraire au niveau mondial d'ici 2050, pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, tandis que la demande dans l'Union européenne devrait être multipliée par six d'ici 2030.

Les transitions, que nous encourageons et que nous souhaitons accompagner, ne pourront s'opérer sans le recours aux terres rares, dont les multiples propriétés (légèreté, résistance thermique, propriété magnétique, etc.) en font des matières premières de choix dans de nombreuses technologies, des filières des transitions énergétique (batteries, systèmes catalytiques, turbines éoliennes, etc.) et numérique (appareils robotiques, smartphones, etc.) à la défense (drones, radars, etc.).

La Chine en situation quasi hégémonique

Les questions soulevées par cette explosion de la demande et que nous voulons bien appréhender dans nos processus d'analyse, sont de nature aussi bien environnementale, sociale que géopolitique. Sur ce dernier point, un chiffre illustre encore l'ampleur de l'enjeu : 98% de l'approvisionnement en terres rares de l'Union européenne provient de Chine, alerte la Commission européenne. La Chine a anticipé ce phénomène et investi, afin de devenir le seul pays capable d'intervenir à toutes les étapes de leur traitement, pour les séparer, les purifier et les raffiner. La Chine produit ainsi 85 % des terres rares légères purifiées utilisées au niveau mondial et, 100 % des terres rares lourdes.

Cette situation rend nos économies très vulnérables aux éventuelles ruptures de chaînes d'approvisionnement. En réaction, la Commission a défini en mars dernier une liste de « 47 projets stratégiques » (d'extraction, de transformation, de recyclage, etc.) visant à sécuriser et diversifier l'approvisionnement de l'Union. Parvenir à maîtriser nos chaînes d'approvisionnement est crucial en termes de souveraineté, mais il l'est aussi en termes environnemental et social. Car aujourd'hui, les impacts de l'exploitation des terres rares sont bien trop importants pour être négligés par les entreprises et ce, quelle que soit leur place dans les chaînes de valeur. Les mines se situent souvent dans des zones riches en biodiversité, dont elles peuvent être très destructrices. Les processus d'extraction, de broyage, de purification, de raffinage de ces terres rares sont très consommateurs d'eau et d'énergie. En outre, ils sont très polluants, à deux titres : du fait des produits chimiques nécessaires à ces opérations, mais aussi du fait des résidus radioactifs (thorium, uranium) qu'elles provoquent. Les

conséquences sont donc environnementales, avec une pollution avérée des sols, de l'eau et de l'air, mais aussi sociale avec la destruction d'habitats et des répercussions sur la santé des populations locales et des employés.

Le recyclage, solution clé

Face à cette situation, plusieurs pistes doivent être explorées, collectivement et par chaque entreprise concernée. Les enjeux et les solutions ont été identifiés par la Commission européenne dans le cadre du « *Critical raw materials act* » : « *Si l'UE veut atteindre ses objectifs climatiques et numériques, l'approvisionnement, la transformation et le recyclage des matières premières critiques en Europe et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement constituent les défis pour l'avenir* ». D'ici à 2030, l'extraction doit permettre de produire 10% des besoins annuels de l'UE, la transformation 40%, et le recyclage 25%. A plus long terme, il est permis d'être plus ambitieux encore, en particulier concernant le recyclage. Car les entreprises doivent être conscientes qu'opter pour le recyclage est la solution la moins invasive, polluante et énergivore, comparé à l'extraction minière. En 2050, 40% à 75% des besoins pourraient être couverts par le recyclage, si l'Europe investit rapidement dans les infrastructures et relève ses taux de recyclage obligatoire. Les métaux recyclés localement pourraient ainsi équiper les trois quarts des batteries des véhicules fabriqués en Europe, et tous les aimants nécessaires aux énergies renouvelables.

Nul doute que ces profondes transformations des modes de production vont rebattre les cartes, que certains modèles vont être mis à mal, tandis que d'autres vont émerger. A nous, investisseurs, de savoir identifier les précurseurs... et inciter les retardataires à opérer leur mue. Dans cette perspective, nous suivons par exemple avec beaucoup d'intérêt les entreprises européennes (Solvay, Umicore, Eramet, etc.), qui se positionnent sur le recyclage des métaux rares.

“Ces profondes transformations des modes de production vont rebattre les cartes. A nous de savoir identifier les précurseurs, et inciter les retardataires à opérer leur mue.”

Cesare VITALI
Responsable ISR



Les Actus Ecofi



Ecofi signe sa nouvelle raison d'être

”Conjuguer performance et durabilité pour un futur juste et responsable.”

Plus de dialogues, plus d'impact



Lancement de la campagne d'engagement 2025

Ecofi renouvelle sa campagne de dialogue actionnarial dans le cadre des exigences du label ISR. Cette démarche s'articule autour de deux volets :

- Le premier porte sur l'évaluation du plan de transition climatique des émetteurs. Ecofi a contacté 15 sociétés, qui opèrent dans des secteurs à fort impact climatique, pour échanger sur la crédibilité de leur plan de transition : manque de transparence, retard dans les objectifs ou faiblesse des moyens alloués. Certains dialogues sont soutenus par des membres de Shareholders for Change.
- Le second volet concerne l'indicateur PAI 12 relatif à l'écart de rémunération femmes-hommes, retenu comme objectif de durabilité dans le cadre du label. 23 entreprises, ne publiant pas cet indicateur, sont sollicitées pour renforcer leur transparence.

Au total, 38 sociétés sont contactées dans le cadre de cette campagne.



Les politiques de vote et de dialogue d'Ecofi de plus en plus intégrées

Depuis juin, dans les lettres d'engagement sur les enjeux ESG auprès des sociétés, Ecofi intègre désormais systématiquement une synthèse des votes exercés en Assemblée Générale pour les émetteurs investis en action. Les résolutions non-alignées avec notre politique d'engagement donnent lieu à des questions ciblées dans le cadre du dialogue avec l'émetteur.

Ecofi conserve le label ISR de tous ses fonds labellisés



Dans un contexte de durcissement des critères du label ISR, qui a conduit à dé-labelliser environ 30 % des fonds qui étaient labellisés en 2024 en France, Ecofi fait figure d'exception.

100 % des fonds d'Ecofi qui étaient labellisés avec la version 2 du label ISR en 2024, conservent leur label avec la version 3 en 2025, démontrant la robustesse de nos engagements, l'exigence de notre méthodologie PRISME et la rigueur de notre démarche ESG.

01

Investissement Socialement Responsable

PRISME est le socle incontournable qui détermine l'univers d'investissement éligible dans lequel chaque gérant sélectionne ses valeurs pour construire son portefeuille et déployer sa stratégie de gestion.

En savoir plus sur notre [méthodologie PRISME](#).



Notation ESG.

Exclusion.

Analyse des controverses.

Univers éligible

Mise à jour de l'univers éligible d'Ecofi

Notre méthodologie d'analyse des controverses repose sur une évaluation sur une échelle de 1 (controverse faible) à 5 (controverse importante) en fonction de leur impact et sur la base de 3 critères :

- gravité
- réaction de l'entreprise
- implication de l'entreprise



▼ Arcelor Mittal

La société est inéligible pour tous les fonds d'Ecofi car elle présente des performances ESG insuffisantes, notamment un plan de transition climatique imprécis, une utilisation très faible d'énergies renouvelables dans sa consommation totale d'énergie et des lacunes en transparence et diversité, malgré quelques progrès en gouvernance.

▼ Safran

La société est inéligible pour les fonds solidaires d'Ecofi. Parmi les principaux points de faiblesse des politiques RSE de la société, nous signalons la politique en matière d'utilisation des ressources naturelles qui reste peu détaillée et précise. Sur le plan social, des points d'amélioration subsistent dans la transparence et l'engagement envers les fournisseurs et la lutte contre la discrimination. La gouvernance de l'entreprise présente également quelques enjeux, spécifiquement concernant le niveau d'intégration de la RSE dans le Conseil d'Administration.

▼ Tenaris

La société est inéligible pour les fonds d'Ecofi en raison d'une stratégie RSE insuffisante, d'objectifs climatiques peu ambitieux, et de préoccupations sociales liées à la santé-sécurité des salariés. Les engagements en droits humains sont faibles, et les pratiques de gouvernance actuelles présentent des points de faiblesse et compromettent la capacité de l'entreprise à mettre en place une démarche RSE efficace.

▲ Toyota Industries Corporation

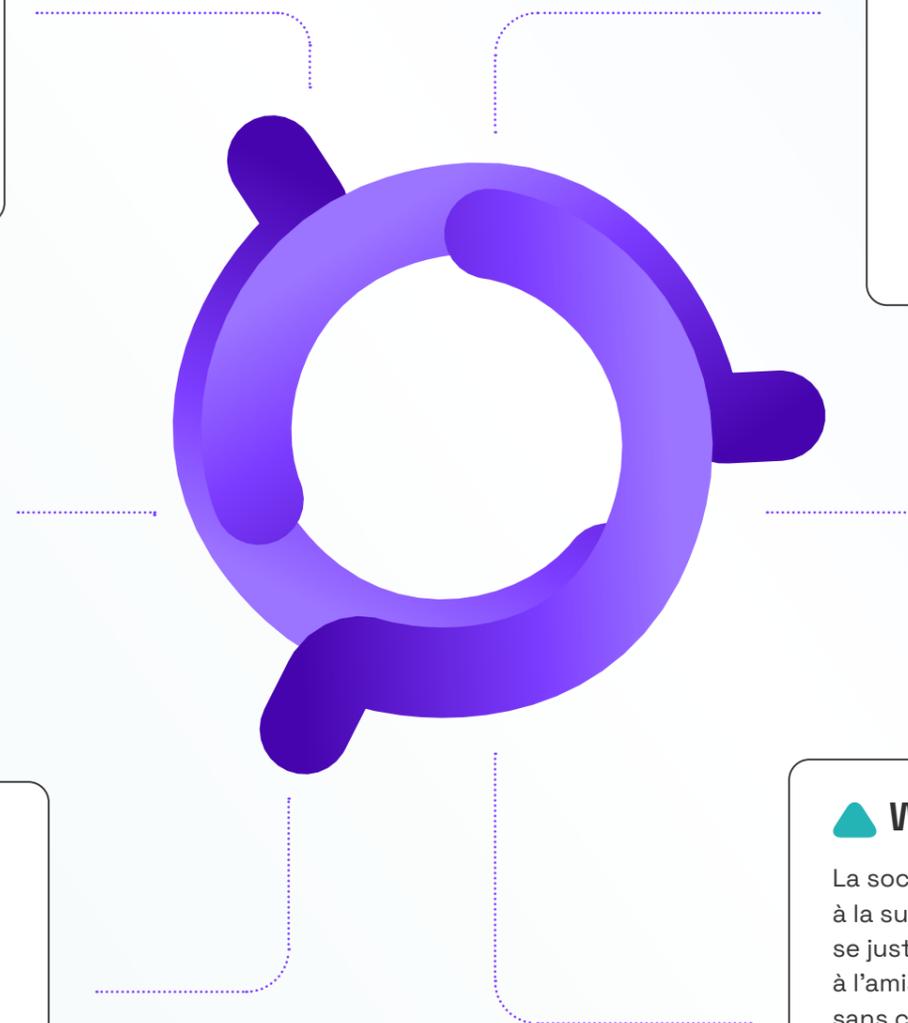
La société devient éligible pour l'ensemble des fonds d'Ecofi à la suite d'une amélioration de sa note ESG. Parmi les points forts de ses pratiques ESG, Toyota se distingue par ses initiatives en technologies propres, sa réduction des émissions et sa gestion des déchets, ainsi que par ses bonnes pratiques en matière de sécurité et de qualité des produits.

▲ The Hershey Company

La société devient éligible pour l'ensemble des fonds d'Ecofi à la suite d'une amélioration de sa note ESG, qui est le résultat de ses efforts dans des domaines clés tels que la gestion des emballages, l'approvisionnement responsable, la réduction de l'empreinte carbone et des pratiques de gouvernance solides.

▲ Well Fargo & Company

La société devient éligible pour l'ensemble des fonds d'Ecofi à la suite d'une amélioration de sa note controverses. Cela se justifie par le fait que l'entreprise a accepté un accord à l'amiable pour mettre fin aux allégations de suspension de prêts sans consentement des clients, impactant leurs rapports de crédit. La société n'est plus exposée à des risques juridiques significatifs en lien avec cette controverse.



Focus valeur ESG

ASML



ASML est une société néerlandaise leader dans la fabrication de machines de photolithographie (ensemble d'opérations permettant de transférer une image vers un substrat) pour l'industrie des semi-conducteurs.

Environnement

ASML développe des technologies permettant la production de semi-conducteurs de plus petite taille, offrant ainsi une plus grande efficacité énergétique pour le secteur des technologies de l'information et de la communication. Depuis 2007, la société réalise des investissements importants en R&D afin de réduire drastiquement la taille des semi-conducteurs, passant ainsi de 90nm à 14/16nm.

Le rétrécissement des semi-conducteurs est intrinsèquement lié à l'efficacité énergétique des circuits intégrés. Les composants commutent en effet plus rapidement, et consomment donc moins d'énergie. La production de semi-conducteurs plus petits, contribuent également à une réduction de l'utilisation des matières premières.

A fin 2024, ASML a réalisé une économie de 53 TJ* d'énergie par rapport aux technologies précédentes pour une production équivalente (43 TJ* en 2023). La société estime que l'aboutissement de ces projet a permis d'éviter l'émission de 14 000 tonnes CO2.

Social

ASML soutient la culture de la parité et de la non-discrimination à travers des mesures significatives. La société s'est notamment fixée des objectifs clairs pour augmenter la représentation des femmes à des postes de leadership à horizon 2025. A fin 2024, les objectifs avaient d'ores et déjà été atteints :

- 26% de femmes parmi les nouvelles embauches (objectif initial : 24%) ;
- 30% de femmes parmi les nouvelles embauches pour des postes intermédiaires à hauts niveaux de responsabilité (objectif initial : 24%) ;
- 12% de femmes parmi les nouvelles embauches pour des postes de direction (objectif initial : 12%).

La société prévoit également d'améliorer la maturité de son système de management de la sécurité d'ici fin 2025, afin de réduire durablement les risques sur ses sites. L'entreprise a notamment renforcé les formations en matière de sécurité, mis en place des audits de risques, et développé une culture de sécurité proactive à travers la mise en place

d'analyses approfondies suite à un incident. ASML vise une réduction du taux d'incidents enregistrables à 0,16 d'ici 2025 (contre 0,19 en 2024).

Gouvernance

La structure de gouvernance de la société ASML respecte plusieurs bonnes pratiques : les fonctions de Président et de Directeur Général sont séparées, le niveau d'indépendance au sein du Conseil d'Administration est de 100 %, supérieur au seuil fixé à 33 % prévu par la politique d'engagement d'Ecofi, et la représentation des femmes siégeant au Conseil d'Administration s'élève à 44 %. De plus, entre 20% et 30% de la rémunération variable à long terme des dirigeants dépend de l'atteinte d'objectifs liés à des critères ESG.

*TJ : tétra-joule, soit 10¹² joules



14 000t CO2
Emissions évitées en 2024



20 à 30%
Part de la rémunération variable des dirigeants liée à l'atteinte d'objectifs ESG



100%
Niveau d'indépendance du Conseil d'Administration

INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

02 Investissement solidaire

Accompagner les petites et moyennes entreprises et les associations dans la réalisation de leurs projets, en leur offrant des perspectives de croissance, c'est façonner positivement la société de demain.



770 M€

Montant de nos encours solidaires

84

Nombre de Structures de l'Economie Sociale et Solidaire que nous finançons

Focus valeur

IMPACT

PROTECTUS



Créée en 2020, Protectus est une entreprise française, visant à apporter des solutions pour favoriser le remplacement des vêtements de protection mono-usage dans le milieu médical par des produits textiles hautement techniques, respectant les normes en vigueur, lavables, réutilisables et recyclables et ceci en approvisionnement circuit court.

Sa mission

Développer des produits textiles innovants, confortables et durables, fabriqués en circuit court et destinés à des usages professionnels en milieux sensibles. Protectus détient le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) et est agréée ESUS.

Protectus se fournit auprès de structures d'insertion du textile français et contribue à la sauvegarde de compétences dans la filière textile en France.

Une réponse à l'enjeu des déchets du secteur de la santé

8% des émissions de CO2 EQ sont générées par le secteur de la santé en France selon une étude du Shift Project.

Le secteur de la Santé génère environ 700 000 tonnes de déchets médicaux chaque année en France, dont 87 Mio de Surblouses, Tenues et Casaques de bloc opératoire, des produits de protection jetables qui sont importés en France depuis la Chine, utilisés une fois, jetés et brûlés.



x200

Nombre de lavages que les vêtements Protectus peuvent supporter



67

Nombre utilisations de Protectus équivalent à 100 utilisations d'un vêtement réutilisable classique

INDICATEURS D'IMPACT



En investissant dans Protectus à travers nos fonds solidaires, nous soutenons une innovation pour réduire l'impact environnemental de la santé et construire un avenir plus durable.

Gabriel SAUMIER
Analyste solidaire



03 L'engagement chez Ecofi

Contribuer par notre politique d'investissement et d'influence à l'amélioration des pratiques responsables des émetteurs et de la Place.



En tant qu'investisseur responsable, nous avons choisi d'exercer de manière active nos droits de vote et de dialogue afin d'encourager – aux côtés d'autres parties prenantes (actionnaires, ONG, consommateurs, régulateurs, etc.) – la réflexion des entreprises sur les risques ESG associés à leur activité.

Nos derniers engagements



Ecofi signe une lettre adressée à la Commission Européenne pour la révision de la réglementation SFDR

Ecofi a signé une lettre adressée à la Commission Européenne, appelant à une révision significative du règlement SFDR. Cette lettre souligne la nécessité d'établir des critères minimaux pour exclure les entreprises développant de nouveaux projets de combustibles fossiles dans toutes les catégories de produits SFDR, afin de restaurer la confiance des investisseurs et de prévenir le greenwashing. La lettre a été signée par 22 investisseurs et 54 associations/ONG.

Au total, 38 sociétés sont contactées dans le cadre de cette campagne d'engagement.



Commission européenne



Déclaration des investisseurs sur l'initiative Omnibus de la Commission Européenne

Ecofi a signé une nouvelle déclaration envoyée à la Commission Européenne et coordonnée par Eurosif. Elle vise à rappeler l'importance du cadre réglementaire sur les enjeux de la durabilité, et de la préservation des reportings, plans de transition, objectifs climats exigés aux entreprises. Les signataires estiment qu'il est possible de simplifier la réglementation sans compromettre la substance des règles : à cet effet, ils émettent plusieurs recommandations, dont le maintien de la double-matérialité, les seuils aux entreprises de plus de 500 salariés et la préservation de l'obligation de définir un plan de transition climat aligné aux exigences de la CSDDD. Cette initiative, disponible [ici](#), a été soutenue par 283 signataires, dont 93 investisseurs.



Campagne de questions écrites adressées aux entreprises du CAC40

Comme tous les ans depuis 2020, Ecofi, en tant que membre de la Commission de dialogue et engagement du FIR, soutient la campagne 2024 des questions écrites adressées à l'ensemble des entreprises du CAC 40. Les questions concernent différents sujets ESG, dont la sobriété, les droits de l'Homme dans la chaîne de valeur, la gouvernance dans la durabilité et l'IA. Ecofi a été en charge de l'écriture de la question sur la sobriété et de l'analyse des réponses des sociétés. Les réponses à ces questions vont donner lieu à une analyse et à une étude publique. A travers cette initiative, Ecofi a contacté 35 entreprises investies par ses fonds.



Lettre des investisseurs aux banques américaines sur les projets de forage en Arctique

Ecofi a signé une lettre, rédigée par Green Century Capital Management, membre des PRI des Nations Unies, qui encourage les banques américaines à renforcer leur politique d'exclusion des financements aux projets de forage des énergies fossiles situés dans le Refuge faunique national de l'Arctique. L'initiative vise à encourager les banques à prendre en compte les forts risques environnementaux et sociaux liés à ces projets. Cette initiative a contacté 5 banques américaines, dont une investie par les fonds d'Ecofi : JP Morgan Chase.

La lettre a été soutenue par 30 investisseurs, représentant 1,4 trillions\$* d'actifs sous gestion.



Initiative "Transition Juste"

En 2025, Ecofi a adhéré à une initiative lancée par le Forum de l'Investissement Responsable, visant à promouvoir des engagements en faveur de la transition juste auprès d'entreprises opérant dans quatre secteurs : l'alimentation et l'agriculture, l'énergie, les transports, ainsi que le bâtiment et la construction. L'initiative a pour objectif d'encourager un passage à l'action concret de la part des sociétés, en incluant la définition de bonnes pratiques sectorielles et l'établissement d'objectifs clairs, précis et mesurables dans le temps. A travers cette initiative, Ecofi dialogue avec 2 entreprises investies (Danone et Carrefour).



*1 trillion représente 1 milliard de milliard. Source : Ecofi. Données au 30.09.2025.

Ecofi est une société de gestion engagée, filiale du groupe Crédit Coopératif.

Elle gère 9,8 Mds€ d'encours (au 30 septembre 2025), sur les principales classes d'actifs cotées à travers une gamme de fonds ouverts 100% ISR. Contribuer au financement d'une économie responsable fait partie de nos essentiels, Entreprise à mission, nous croyons en une finance responsable, à impact et solidaire.

Ecofi propose depuis l'origine, à ses clients institutionnels et distributeurs des solutions d'investissement performantes, qui favorisent une croissance plus durable à la fois pour l'Homme et pour la planète.

Actifs pour le futur, Ecofi poursuit plus que jamais sa démarche au travers d'une gestion active et de conviction, sur un horizon long terme, et en s'appuyant sur des process propriétaires éprouvés.

Prendre les devants et influencer demain est notre signature.

☎ + 33 (0)1 44 88 39 24

✉ contact@ecofi.fr

🌐 www.ecofi.fr

12 boulevard de Pesaro

CS 10002

92024 Nanterre Cedex